

ICONOLOGIE

DE L'ICONOGRAPHIE ROYALE A L'ICONOGRAPHIE RÉPUBLICAINE

La France de la fin du XVIII^e siècle fut animée, comme à d'autres époques de son histoire, par un certain goût d'exotisme, tourné vers un passé idéalisé ou romanesque. En 1787, le Cousin Jacques (Beffroy de Reigny, né à Laon en 1757) s'en étonnait en publiant une *Folie sans conséquence à l'occasion des tableaux exposés au Louvre...* Dialoguant avec l'*Homme de la lune*, il lui répliquait : « Ce sont des Grecs et non pas des Français ; s'ils ont existé, ç'a été plusieurs siècles avant l'origine de notre monarchie ; et ce même sujet a été traité plusieurs fois ». L'*Homme de la lune* interrogeait : « Vous aimez donc bien les Grecs ? Est-ce que votre nation n'offre aucun trait intéressant ? [...] »

Le *Connaisseur* s'étant mêlé à la conversation, le Cousin Jacques répondait en vers à l'*Homme de la lune*, qui réclamait des précisions sur l'Antiquité :

Chaque trait de sublimité
N'appartient qu'à l'Antiquité ;
Le reste est subalterne.
Le plus contraire à la vertu
Paraît toujours charmant, pourvu
Qu'il ne soit pas moderne.

L'année suivante, un roman « orné de figures » était édité « à Bruxelles... et à Paris » sous le titre évocateur du *Berceau de la France*. Son auteur, Claude Godard d'Aucour, avait fait une brillante ascension. Fils d'un marchand drapier, maire de Langres, après son mariage avec Claire Poisson, cousine au cinquième degré de la Pompadour, fille du receveur général du grenier à sel de Saint-Gengoux, il avait été fermier général en 1754 et occupait la charge de receveur général des finances d'Alençon. Il était seigneur de Plancy, Saint-Just, Etreilles et Longueville. Dans l'avant-propos, il expliquait son état d'esprit, proche par certains aspects de celui de Tacite qui évoque, dans sa *Germanie*, les vertus germaniques pour mieux vitupérer les vices romains : « La France, que l'on voit aujourd'hui si riche, si belle, si peuplée de tant de millions d'habitans et policée par des loix si

sages, a eu son tems de barbarie comme toutes les autres contrées du monde ». Il poursuivait : « Oubliez, s'il se peut, Paris, cette superbe capitale, ces palais enchantés, séjours de nos rois et dignes des dieux, ces temples dont la magnificence vous éblouit ; imaginez-vous [...] voir des cavernes épouvantables, des déserts affreux, des bois d'une hauteur prodigieuse, retraite de monstres, ou quelques misérables cabanes habitées par des sauvages, répandus çà et là dans les bois, ne suivant que la nature et leurs passions pour guides, vivant de glands ou de quelques autres fruits que la terre produit d'elle-même sans être cultivée. » Il attirait l'attention du lecteur libertin de cette fin de siècle par la perspective de « voir ces françoises, aujourd'hui si délicates, qui osent à peine risquer leur visage à un rayon du soleil, et qui ne sortent que dans des chars dorés, couvertes d'étoffes les plus élégantes, [...] coucher nues au milieu des forêts, exposées aux rigueurs de toutes les saisons sous des cabanes faites de leurs mains. » Il avertissait enfin : « Les tems sont changés ! pliez votre imagination à toutes ces choses, ou ne lisez pas cette histoire : car voilà la carrière que je vais parcourir, et où je veux vous transporter ».

Jeune victime des agissements amoureux de Sesostris, monarque d'Egypte, qui a séduit son épouse, Sybarie, comme il avait jadis séduit l'épouse de son père, Ramasses, vingt ans auparavant, Ichménis veut laver l'infamie dans le sang. Mais il est arrêté par les gardes du palais. La prison perpétuelle étant convertie en exil hors d'Egypte, commencent alors pour ce nouvel Anacharsis des tribulations dans une Gaule primitive. Là, il retrouve son vieux père, Ramasses, qui lui conte la fondation d'une ville, l'édification d'un temple et l'établissement des lois dans un pays sous l'empire de femmes. L'une de ces charmantes Méonides gauloises parvient à effacer un temps les mérites et le souvenir de Sybarie : Ichménis fonde *Paris*. Sybarie, elle, a persévéré : à la mort de Sésostris, elle recherche l'époux qu'elle finit par retrouver.

Ce goût pour l'histoire d'un antique passé n'était pas nouveauté. Il s'était déjà révélé, sans nostalgie aucune, à la fin du IX^e siècle, puis encore au XII^e et aux XV^e-XVI^e siècles, sans secousses. Une littérature de circonstance nourrissait les mentalités de ceux qui bientôt inventeraient, sans le savoir, le discours révolutionnaire. Elle forgeait aussi les fantasmes de ceux qui, idéalisant un passé très lointain quasi-légendaire, y chercheraient la mythologie de la genèse de l'utopie d'un monde moderne. Détachée du contexte social des dernières tentatives réformatrices, elle offrait l'avant-scène politique à la première expérience démocratique de l'ère proto-industrielle, guidée et surveillée par des déesses, Unité et Fraternité, sur la dépouille de la souveraineté royale.

I. — LA DEPOUILLE DE LA SOUVERAINETE ROYALE

Ainsi pastichée, l'Égypte nourrissait les rêves antiques des lecteurs de la fin du XVIII^e siècle. Hubert Robert esquissait alors volontiers les ruines romaines avec celles du classicisme contemporain dans la perspective d'un déclin nécessaire et du démembrement de la société : pour Versailles même, il peignit à partir de 1775 « une vue des jardins dans le temps qu'on en abattoit les arbres » (Musée de Versailles). D'autres créateurs donnaient un nouvel aspect épuré et simplifié aux objets familiers de la vie quotidienne. Les artistes manient le sismographe des rapports sociaux : les nouvelles convictions préparaient les mentalités à des changements idéologiques, à des bouleversements profonds maintenant que des femmes voulaient aussi porter redingote (à peine retouchée pour l'adapter à leur morphologie) ou, pour faire simple et naturel, empruntaient la tenue dépouillée d'image sociale de leur camériste.

A ce jeu dangereux, la reine elle-même se livrait volontiers, bouleversant ainsi le monde des apparences, figé depuis des siècles dans une étiquette stricte. « L'indication du costume pour les différents ordres [par] le marquis de Brézé » pour l'ouverture prochaine des états généraux rappela la tenue réglementaire imposée à chacun : les perspectives égalitaires semblaient encore bien lointaines. Le grand maître des cérémonies précisa que, s'il n'était pas « nécessaire que les boutons de l'habit [de la noblesse] soient d'or », le « chapeau [du tiers devait être] sans ganses ni boutons, tel [celui d'] ecclésiastiques ».

*
**

L'Edit portant création d'assemblées provinciales et municipales du 22 juin 1787 de Loménie de Brienne avait été la dernière tentative de réforme de l'administration régionale et locale, maintenant les ordres mais admettant cependant, comme en 1778, que la représentation du Tiers serait doublée par rapport à celle des privilégiés et que le vote se ferait par tête. Longtemps réfréné, l'ampleur du discours des députés des états généraux contrasta, dès les premières séances, avec l'absence de programme gouvernemental, et les hésitations du roi fondèrent, dans un processus rapide, la souveraineté de la nation. Tout fut bientôt généré, lors de la séance d'ouverture des états généraux, par son « discours d'un demi-quart d'heure » et celui du Garde des Sceaux, par ses silences aussi, puisqu'il y « paroît avoir supposé [...] ainsi que le roi, que les principes de la monarchie (telle sans doute qu'elle existe aujourd'hui) ne doivent point être changés » (*Journal inédit des états généraux*). Le roi apprécia-t-il justement les propos de son allocution quand il se vit « entouré des représentants de la nation » ? La terminologie était

ancienne et moderne tout autant, avec sa projection sur un monde transformé. Mais il n'y eut plus d'ambiguïté quand il ajouta aussitôt qu'il se faisait « gloire de commander » à celle-ci, préfigurant l'émancipation, ouvrant « à la nation [une] nouvelle source de bonheur ». L'affranchissement était bel et bien offert. Restait à en rechercher le formalisme adéquat. Nombreuses furent les supplications. Le 29 mai 1789, une députation désirant obtenir l'audience du roi avait présenté une motion en ces termes :

Les députés des communes ne pouvant reconnaître de voies intermédiaires entre le roi et les représentants de son peuple chargent le doyen [Bailly] de supplier Sa Majesté de leur indiquer le jour et l'heure où elle voudra bien recevoir leur députation et leur adresse.

Celui-ci essaya bien « d'approcher le roi », qui lui fit « dire qu'il falloit qu'il suivît l'usage et qu'il s'adressât [, selon l'étiquette], au Garde des Sceaux ».

Malgré tout, les liens charnels avec le roi étaient toujours aussi forts, si bien que des députés, comme Marie-Joseph Milscent, venu de la sénéchaussée d'Angers, manifestaient de vives réticences à admettre qu'une chambre puisse paraître l'intermédiaire entre roi et nation. L'union demeurait donc dans le cœur de nombreux députés. En évoquant l'agonie du dauphin (Louis, l'aîné, mourra dans la nuit du 4 juin), Le Chapelier s'exclamait :

Qui, mieux que la nation, peut consoler un roi malheureux ?

Mais, aussitôt, il parlait pour les « représentants des communes ». Insistant sur les « pouvoirs des représentants de la nation », Mirabeau engouffra sa rhétorique implacable dans cette brèche pour rallier les suffrages à la motion de Siéyès. La proclamation de l'*Assemblée nationale* fut acquise, le 17 juin, par 491 voix contre 90. Ayant perdu sa justification, l'institution médiévale s'effaçait devant l'innovation sociale. Tant la volonté de changement était grande, nation et roi formaient un couple impossible. Irrémédiablement, la nation se séparait du roi.

La boîte de Pandore avait été entrouverte, d'où s'échappait l'autorité traditionnelle, étayée et forgée par des siècles de gestation. Les bases de la monarchie étant ébranlées, il devenait urgent d'en discerner les contours, d'établir les nouveaux sièges d'autorité. Les députés proclamaient la souveraineté de la nation. Mais celle-ci ne pouvait recouvrir ou supplanter la constitution vivante, le roi, en sorte que son expression fut toujours ambiguë dans les premières années tout au moins. Réalité ancestrale, l'absolutisme fascinait toujours par la haine et la violence qu'il suscitait ou déchainait. Ainsi un champ symbolique subitement fécond s'ouvrait aux représentations les plus complexes pour idéaliser la réalité fugitive.

Nombreux furent les projets de monuments pour tenter d'associer la gloire de Louis XVI au souvenir des états généraux. Dans

une *trinité* de l'ère de la nouvelle concorde, sous un « arc-en-ciel présage [d'un] règne fortuné », le roi est entouré des déesses Minerve et Justice. Celle-ci touche un des plateaux de la balance de celle-là, où un phylactère indique SVVM CVIQVE. Mais, du groupe, le roi est le personnage central et majeur. Pour convaincre encore davantage, le socle porte l'inscription :

LOUIS XVI, PERE DE LA PATRIE,
ROI D'UN PEUPLE LIBRE

A gauche, « le Temps [vieillard ailé] honteux d'avoir si longtemps épargné les restes du règne féodal, en détruit l'édifice » et affiche le panneau signalant la FIN DU REGNE FEODAL sur un sol où une faux anglaise et un fléau sont abandonnés au pied d'un groupe dominé par « la Vérité [...], saine raison, [qui] montre l'accord de la religion < symbolisée par la croix de la foi > avec la tolérance ». A droite, assisté de deux servants agenouillés, le « Commerce reconnaissant offre un sacrifice à la Liberté » sur un autel civique dressé devant l'arc de triomphe où est apposée la plaque commémorative des états généraux qui, le 20 juin 1789, avaient achevé leur œuvre. Sur l'estrade de l'arc de triomphe, « la France, < assise sur un grand globe dans un manteau royal et > couronnée des mains de la Nature, qui tient le [petit] globe du monde, reçoit les doléances [et] le peuple entend ces paroles *Sic vos Natura sic Patria* » (Estampe de Vincenzo Vangelisty d'après Nicolas Monsiau, peintre reçu à l'Académie en 1789 ; Carnavalet, GC XXIII). Parmi d'autres gravures, l'une d'elles, de Saint-Auban (1789), présentait encore l'hommage double « aux vertus bienfaites de l'Assemblée nationale constituante et à la loyauté de Louis XVI » (Carnavalet, PC 15 bis D).

L'émancipation avait été offerte, mais, enfouis dans l'imaginaire collectif, les liens passionnels avec le père attachaient toujours le roi à son peuple. Les Français avaient grandi. Pour le père, ils n'avaient plus ni le regard ancien ni la fidélité obéissante, encadrée par l'Eglise chrétienne, soucieuse du respect de l'autorité établie. Consignée dans les cahiers, la formidable enquête d'opinion révèle l'intérêt des Français pour la vie politique et son organisation, mais sans rejeter ni le roi ni les usages collectifs de la paysannerie. Les bouleversements amèneront bientôt la nation à rechercher son identité, paternité et maternité confondues. Façonnée dans le moule d'un Etat royal dont la justice et la tolérance étaient redressées, la nation pouvait peut-être retrouver sa génétique dans les mécanismes de la centralisation administrative, bien plus encore que dans les mœurs et les parlers éparpillés dans les ressorts coutumiers de jadis. En effet, l'homogénéité n'était vraiment discernable qu'à travers les rouages administratifs modernes. Ebauchée au moyen âge dans les arrêts du Parlement (sous une appellation différente pour la même idée, l'intérêt de la *res publica*, l'intérêt des particuliers justifiant l'action et l'emprise grandissante de l'Etat royal toujours en croissance), formulée par les juristes, l'opinion officielle avait

trouvé son épanouissement dans la France monarchique. Lu devant le Parlement de Paris au cours de la séance dite de la flagellation (3 mars 1766), le discours et l'attitude du roi révèlent la fiction. Le roi Louis XVI s'était couvert pour faire signifier aux parlementaires par la bouche de l'un d'eux, Joly de Fleury, l'entrave qu'il imposait à leurs revendications politiques. A ces « flagellés » qui ne murmuraient même pas, le monarque rappela que « la magistrature ne forme pas un corps [mais acquitte le] devoir vraiment royal de rendre la justice [aux] sujets, [n'est pas] l'organe de la nation [ni] le protecteur et le dépositaire essentiel de sa liberté, de ses intérêts, de ses droits [ni le] comptable de toutes les parties du bien public, non seulement au roi, mais aussi à la nation, [ni] juge entre le roi et son peuple ». Après avoir dénoncé ces « nouveautés si pernicieuses », le roi avait conclu qu'en sa « personne seule [...] réside la puissance souveraine, dont le caractère propre est l'esprit de conseil, de justice et de raison, [puisque] l'ordre public émane de [lui], et que les droits et les intérêts de la nation, dont on ose faire un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les [siens] et ne reposent qu'en [ses] mains [...] ». Au printemps de l'année 1766, les parlementaires pouvaient encore convoiter un rang éminent dans la hiérarchie sociale, équivalent, voire même plus avantageux que celui tenu par ceux qui, jadis, avaient contribué à établir et fonder l'Etat royal.

Quelques années auparavant, dans l'édition de 1744, César-François Cassini de Thury figeait les contours d'une France du passé dans les premières cartes modernes, et la *Grande Encyclopédie* (tome XI, édité « A Neufchastel » en 1763) définissait encore, cette année-là, les réalités officielles de la nation :

Une quantité considérable de peuple, qui habite une certaine étendue de pays, renfermée dans de certaines limites, et qui obéit au même gouvernement.

Pour ajouter :

[Chacune] a son caractère particulier : c'est une espèce de proverbe que de dire, léger comme un françois, jaloux comme un italien, grave comme un espagnol, méchant comme un anglois, fier comme un écossois, ivrogne comme un allemand, paresseux comme un irlandois, fourbe comme un grec...

Cette identification était bien caricaturale, alors que les idées nouvelles et les revendications aiguisaient l'opinion publique et entretenaient une vive compétition pour ajuster le cadre de l'intérêt général aux nouvelles réalités économiques et sociales. Elle permettait cependant la recherche de l'identité nationale dans une image qui apparaissait dans des contours naturels fermement établis et surveillés par cette « main invisible, qui tient les bornes des empires [contre laquelle] les temps ne pouvaient jamais prescrire » (Rossel, I³, 1772). Dans sa « réalité vivante » et pour ces raisons naturelles, la France semblait donc prédestinée à l'éternité, sans considération

pour les formes de son gouvernement, dans l'enclos réservé à la nation mythique aux épiques origines gauloises, celles développées par l'historiographie contemporaine.

Ainsi préparés à forger les nouvelles réalités, les hommes de la liberté avaient déversé un torrent de mots dans la Salle des Menus-Plaisirs à Versailles et, dans les derniers mois de 1789, la garde nationale patrouillait déjà avec l'angoissante question fort abstraite :

Etes-vous de la nation ?

A Versailles, sous l'abstraction de la volonté générale, le roi avait été escamoté de l'évangile des droits formels de l'homme (1). Un souverain parvenu supplanta alors le souverain investi par Dieu et l'élimina, avec toute la société dont il était incarnation et représentation. Tout le discours en usage jusqu'alors était irrémédiablement condamné, le nouveau, chargé d'une vigueur et d'une jeunesse dans une improvisation féconde. Tout ce qui pouvait rappeler d'une façon ou d'une autre l'Ancien Régime et les catégories du passé devait être réformé et régénéré par une nouvelle terminologie. Avocats et procureurs n'étaient admis à poursuivre leurs activités lucratives dans la tourmente juridique et sociale que derrière les plaques plus modestes d'« hommes de loi ». Les « impôts » devenaient des « contributions », avec l'espoir fallacieux de stimuler une générosité renouvelée, celle d'assujettis changés en nouveaux « contribuables ».

*
**

La contamination gagna partout, même les plus jeunes couches de la société. Les bébés de l'avant-dernier lustre du siècle furent promus nouveaux héros classiques, affublés, sans pouvoir protester, de noms antiques. Stabilisée depuis des siècles, la carte administrative fut maillée, dans la perspective unitaire du département, par des critères géographiques, des villes « rebaptisées » pour l'uniformisation. La rage de tout changer, d'innover à l'antique, gagna une députation d'une *Section parisienne* qui s'adressa à la Convention nationale pour lui demander de remplacer dans la capitale les noms des rues et des places « pour la République ». Dans cette nouvelle quête, les plus avides de changement s'investissaient. L'apparence naturelle et la simplification fascinaient et pouvaient même susciter l'enthousiasme.

Les mots alimentaient aussi les litanies révolutionnaires pour tenter de reconstituer une communauté sur les ruines des communautés dissoutes par le nouvel ordre juridique. La charpente royale étant anéantie, les remplaçants seraient nation ou patrie, constitu-

(1) Cf. Jacques FOVIAUX, Le mai des hommes de la liberté, dans la *Revue d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, en deux livraisons (*La doctrine et le droit naturel, I-II*), 1987 - n° 4, p. 5-19 & 1988 - n° 6, p. 5-24.

tion et loi, scellées par serment, tandis que la souveraineté nationale phagocyterait l'autorité royale dans un contraste saisissant. Mais que cachait ces mots derrière les nouveaux usages et la mode nouvelle ? Ne doit-on les considérer que comme le reflet plus ou moins éclatant de l'idéologie révolutionnaire ? Derrière eux, il y avait tous les enjeux, les conflits d'intérêts, l'ambition débridée d'une bourgeoisie longtemps frustrée et aussi la revanche de quelques aristocrates. Somme toute, un discours plus éthique que politique.

La conception de la démocratie entrevue était bourgeoise, malgré l'adoption de la mode « sans-culotte ». Dans la précipitation des événements, la bourgeoisie était amenée à improviser un rôle grandissant au-delà du simple ferment de l'hégémonie politico-sociale. Mais est-ce la bonne interprétation du discours politique ? Les mots peuvent encore voiler les contradictions. D'autres critères doivent pallier les difficultés d'interprétation et d'identification du changement ou de la mutation. L'intempérance du langage reflétait aussi le débordement de la classe sociale qui avait longtemps réfréné sa volonté de s'exprimer et appuyait son pouvoir sur l'idée de nation, avec le droit de parler pour le peuple.

Dans la capitale, les événements inspiraient une surabondante iconographie, multipliant la relecture des thèmes connus, souvent avec les souvenirs fraîchement exhumés d'un passé redécouvert, réexaminés par les nouvelles mentalités, comme ce *Projet de l'Eten-dart* (sic) de la liberté, à l'imitation de celui des Romains. Présenté et dédié à M. le Marquis de la Fayette par son très humble et très obéissant serviteur La Neuville, soldat citoyen (Carnavalet, PC 6 bis C). Il devait être « exécuté en relief et en cuivre battu doré », et le nouveau symbole devait remplacer l'oriflamme, avec « le coq, symbole (sic) de la France, surmonté d'un bonnet, emblème de la liberté, parsemé de fleurs de lys, aux pieds du coq [l'inscription] CANTAT EXPVGNATQVE VICISSIM., au-dessous, le portrait du roi, sur l'égide de Minerve, et autour cette légende LOUIS 16, RESTAURATEUR DE LA LIBERTE FRANÇAISE. Sous le portrait du roi, cette inscription SOUS LOUIS 16, LE FRANÇOIS EST DEVENU LIBRE ET SOLDAT, ET LE SOLDAT S'EST MONTRE CITOYEN. De l'autre face, aux pieds du coq, la devise en françois : IL CHANTE ET IL COMBAT TOUR A TOUR, et au-dessous du portrait du roi, à l'imitation du *senatus populusque Romanus*, LA NATION ET LE ROI ». Commun à toute la France, « l'oriflamme [...] suppléeroit à celui autour duquel se rallioient autrefois [les soldats] avec tant d'opiniâtreté, préférable sans doute aux plus beaux arcs de triomphe et sans cesse devant les yeux des citoyens, il seroit tout à la fois le signal du rattachement, le sceau de l'union de tous les François [...] ». Au premier plan du dessin, un garde national brandit ce *labarum* de la nouvelle liberté. Il émerge d'un fond obscur et massif, la Bastille, où est juchée une nuée de démolisseurs, représentation objective de l'événement. Mais au pied de ce vieux symbole de la monarchie judiciaire, des hommes brisent les plus grosses pierres. Dans

le *Magazin des modes nouvelles...* daté du 5 juin 1790, une alliance civique était encore présentée aux lecteurs et lectrices, avec cette inscription LA NATION — LA LOI — ET LE ROI, et le commentaire de réclame pour tenter d'imposer la mode : les intéressés ont « le vif désir [...] de voir un jour tous les bons françois réunis par un même signe, comme sous un même drapeau ».

Roi de la science et de la paix, Louis XVI s'était en effet empressé de remiser la cuirasse de son grand-père pour les représentations officielles (Nicolas-Guy Brenet a vêtu le roi prêtant serment de fidélité à la Constitution sur l'autel de la Patrie d'une tenue à l'antique légère et transparente, et la couronne est au pied de l'autel civique ; Musée des beaux-arts de Quimper). Volontiers, le roi forgeait des clefs plutôt que des épées, et, depuis des décennies, l'incarnation de l'Etat avait perdu ainsi ses symboles belliqueux. Aussi la représentation révolutionnaire ne puisera pas son inspiration dans le roi justicier. Epars, les *regalia* jonchent les sols des graveurs d'estampes. Pourtant, parmi tant et tant de cahiers, ceux des villages du bailliage de Laon se préoccupaient, comme bien d'autres, du maintien de l'ordre successoral au Trône. Certains prévoyaient aussi, en cas de défaillance de la ligne masculine, le retour à la nation du droit de nommer le roi, préconisaient la responsabilité des ministres (Orainville) et de conférer la régence par les états généraux (Laon). Ici comme ailleurs, le roi n'était plus le miroir social de tous. Plus généralement et dans un sentiment de générosité, la volonté était exprimée de retrouver un autre niveau d'autorité, plus naturelle, plus familière, voire plus conviviale, l'autorité d'un véritable chef, dégagé du monde des privilèges et de l'emprise seigneuriale.

La politique prit progressivement la place de la religion dans les nouvelles mentalités. La propagande véhicula les nouvelles idéologies par les canaux traditionnels d'un « apostolat » d'un genre bien nouveau, celui de la propagation de la raison pour une régénération complète des populations. Le mythe de la régénération devint ainsi l'Eden des révolutionnaires, menacé par le complot extérieur, gardé par Hercule, ogre des rois montrant son énorme massue aux tyrans. Mais pour inculquer la vertu au peuple et remiser la massue, tout devait être mis en œuvre. Les initiatives furent d'abord essentiellement populaires : plantés pour manifester l'exonération des charges seigneuriales des paysans, les maïs de liberté, symboles de contestation de l'autorité ancienne et de la régénérescence, furent bientôt importés dans les villes pour les cérémonies officielles associatives. Les bonnets de laine rouge (Carnavalet), brodés de devises, telles que VIVE LES SANS-CULOTTES, REPUBLIQUE FRANÇAISE ou de slogans improvisés ou repris comme CONSTITUTION — LIBERTE — EGALITE — VEILLEZ ou SOIS FIERE (sic) et CITOYEN, agrémentés parfois de scènes allégoriques, étaient la parure révolutionnaire des couches populaires, tandis que les nouveaux dignitaires, pour la plupart, soignaient leur mise pour continuer à se distinguer ou se démarquer du peuple.

Les contours de la nouvelle autorité étaient toujours incertains face à l'ombre évanescence du charisme d'un roi investi par Dieu, pivot de la société. Dieu ayant perdu sa majuscule pour une liberté absolue, « éternelle dans les mains de la vérité » (Robespierre, 17 pluviôse an II [5 février 1794]), comment la nation régénérée, entité abstraite et utopique, pouvait-elle occuper la place centrale ? Dans leur quête de liberté et d'égalité, les révolutionnaires avaient dénoncé l'aristocratie, mais ils étaient peu enclins à parler de démocratie, même si, volontiers, ils se qualifiaient de démocrates. Tout imbue des écrits de Montesquieu et de Rousseau, la génération des états généraux n'entrevoit l'avenir qu'à travers l'histoire des cités de la Grèce ou de la Rome républicaine, pourtant génératrices d'Empire. Dans cette perspective historique, la nouvelle communauté, modelée par la « vertu », pouvait mobiliser ses énergies en subordonnant l'intérêt privé au bien public, souvenir du bien commun exprimé au XIII^e siècle par Beaumanoir et saint Thomas. Démocratie idéalisée, bien éloignée des perspectives de l'Europe moderne. Aussi les hommes de la liberté admettaient, avec de sérieuses réserves, la démocratie classique comme forme souhaitable ou idéale de gouvernement. Montesquieu n'avait-il pas exprimé sa défiance à l'égard des improvisations, voire de l'ignorance des masses populaires ? Rousseau, lui, pensait qu'il n'était pas souhaitable de confondre l'identité d'un peuple souverain avec son gouvernement, et la forme du gouvernement ne devait avoir qu'une importance secondaire à condition toutefois que sa conduite fût en harmonie avec la volonté populaire. Dès lors, on comprend mieux pourquoi les démocrates de la dernière décennie de l'Ancien Régime ne se précipitèrent pas sous le manteau démocratique pour justifier leur politique ou leurs aspirations.

II. — LE MONDE DE L'UNITE ET DE LA FRATERNITE

La question qui les préoccupait était de localiser la nouvelle souveraineté, de préciser aussi la nature de la volonté générale, tout en continuant à discourir sur les idées de Montesquieu et de Rousseau. Pour le premier, la légitimité du pouvoir était liée à l'harmonie de la politique gouvernementale et de certains absolus, comme la liberté, la justice avec l'espace minimum de vie pour tous. Pour le second, la souveraineté était fondée dans la communauté : le peuple souverain était exonéré de l'obligation d'obéir au gouvernement qui violerait la volonté générale. Distinguant la volonté générale de la volonté de tous, les subtilités rousseauistes ne concernaient finalement que quelques publicistes assez avertis. Nombreux étaient ceux qui parlaient de démocratie comme M. Jourdain, un siècle plus tôt, parlait de prose.

Dans les traditions multiséculaires, renforcées par l'emprise monarchique de type judiciaire de la fin de l'Ancien Régime, le serment civique « prononcé au Champ de Mars, à Paris, le 14 juillet [1790], par toute la nation » et le serment de Liberté-Egalité exigé des ecclésiastiques, le 14 août 1792, puis des fonctionnaires furent bien des points de rencontre. Il devenait dès lors urgent d'allégoriser les nouveaux principes. « Dédiée à la Nation » (A Paris-Rue de Bièvre, n° 43 ; Château de Pau), une UNION — FORCE — CONSTITUTION, gravée par Prévost, porte l'adresse suivante :

La nation, c'est vous, la loi, c'est encore vous, c'est votre volonté, le roi, c'est le gardien de la loi.

Le roi a revêtu le long manteau fleurdelysé. Il porte l'épée au côté. Cependant il ne tient plus les sceptres : de la main droite, il tient un écriteau, où sont inscrits les mots LA NATION / LA LOI / LE ROI ; de la main gauche, il montre un monument en forme d'obélisque (l'égyptomanie traversa sans défaillance la Révolution) où sont figurés les portraits de Louis XII et d'Henri IV. Sur le socle du monument est gravé le texte explicatif, dont seules les premières lignes sont lisibles :

Louis XVI, roi et père d'un peuple libre, reçoit des mains de la France [à ses genoux, dans le même manteau, adossée sur le globe des Armes de France, au pied duquel git le sceptre] la constitution et la confédération pour le serment civique ; elle tient une main de l'abondance [qui contemple le roi] pour témoigner combien le royaume sera fleurissant (sic) ; à gauche, la Justice fait rendre compte au[x] accapareurs de ce qu'ils ont usurpé aux laboureurs, qui se jettent sur cet argent venant de la sueur de leurs travaux ; au-dessus de la tête du monarque, la Vérité conduit les sentiments du prince chérie (sic) de son peuple... ; la renommée annonce à l'Europe entière la liberté de la nation et la destruction du despotisme.

Mais sur le diplôme (édité par Pierre-François Palloy) de « vainqueur de la Bastille » décerné à Claude Fournier « l'Américain » par le *président des vainqueurs de la Bastille* le 19 juin 1790 (Paris, Arch. nat., F⁷ 6504), les deux colonnes emblématiques qui encadrent le texte portent l'empreinte du changement. Tandis que celle de gauche supporte Hercule, le gourdin à la main, avec un cartouche où est inscrit : VIVRE / LIBRE / OU / MOURIR, celle de droite supporte le génie ailé de la Liberté, constitution sous le bras gauche, pique sommée du bonnet rouge dans la dextre (réminiscence du bonnet d'esclave levé au bout d'une perche par l'un des assassins de César), avec un cartouche où est inscrit : LA / NATION / LA LOI / LE ROI. Sous le timbre de l'Assemblée nationale, l'inscription LA LOI / LE ROI, intercalée dans les trois fleurs de lys, est entourée d'une couronne de feuilles de chêne, symbole de la régénérescence, d'où partent les rayons d'un invisible soleil (ce n'est plus *sol invictus*) irradiant, dans l'unité retrouvée, la couronne de la Bastille (couronne murale au Musée de la Légion d'honneur) et la couronne de feuilles de chêne. Mais, dans le cartouche, la mention du roi, sous celle de

la nation et de la loi, a été biffée. Alors que Jacques-Louis David était promu peintre officiel, idéologue et metteur en scène du régime, l'iconographie nouvelle puisait toujours son inspiration dans les allégories du milieu du siècle, celles transmises, à travers la tourmente révolutionnaire, par *l'Iconologie ou [le] traité de la science des allégories à l'usage des artistes en 350 figures gravées [...] avec les explications relatives à chaque sujet*, publié un an après la mort de Charles-Nicolas Cochin († 1790), graveur du frontispice de *l'Encyclopédie*, avec une partie de son œuvre et celle d'Hubert-François Bourguignon d'Anville, dit Gravelot, enrichie d'un texte nouveau rédigé par « le citoyen [Charles-Etienne] Gaucher, artiste aussi distingué par ses talents que par ses connoissances littéraires ». Dans cette tradition, l'Hercule de circonstance incarnait Force et Courage. Mais Hercule n'était pas le roi. Le remplacerait-il ?

La proclamation de la République, le mercredi 22 septembre 1792, prolongea l'ère de la Liberté dans celle de la République : la « Royauté une et indivisible » s'effaça par défaut devant la « République une et indivisible », aube nouvelle avec le nouveau calendrier de l'an I. Elle ouvrait aussi une nouvelle voie à la Révolution. Pour certains, la royauté devenait un crime stigmatisé par les sans-culottes qui avaient forcé le roi, le 20 juin, à coiffer le bonnet rouge et à trinquer à la santé de la nation pour conclure la bonne affaire d'un nouveau pacte populaire. Ce geste pouvait rappeler les événements parisiens de l'hiver 1357/1358. Cette année-là, les bourgeois portèrent « tous chaperons partis de rouge et de pers » (*Grandes Chroniques*), signe de ralliement sous les couleurs de la ville pour manifester l'état de révolte. En plein carême, le jeudi 22 février 1358, à la tête d'une forte troupe de gens des métiers, Etienne Marcel avait envahi le Palais, gagné l'étage avec quelques fidèles pour faire exécuter deux officiers sous les yeux du dauphin, qu'il avait coiffé de ce chaperon dans un geste de ralliement à l'ordre nouveau. Le présent étant définitivement sevré du passé, l'iconographie porta aussitôt le reflet des événements. Les scènes populaires laissèrent la place aux représentations féminines incarnant les idées, celles de la Liberté, la Victoire, l'Égalité, la Raison et la Nature. La Liberté de Cochin est « une jeune femme, vêtue de blanc, tenant d'une main un sceptre et de l'autre un bonnet » : elle est mère de la connaissance, aussi ses attributs sont-ils à ses pieds ; mais un chat, dans le coin gauche, est la caractéristique achevée de cette liberté. Le sceau de l'Etat refléta l'image du nouveau pouvoir : le sceau personnalisé du monarque fondit dans la figure d'une anonyme République, femme allégorique dans le rôle de la Liberté (l'abbé Grégoire avait été chargé du rapport), drapée à l'antique, pique sommée du bonnet dans la main droite, la main gauche reposant sur le faisceau civique avec la *securis*, symbole de l'autorité majeure, selon la tradition, et de l'ordre nouveau né de l'union.

Ce changement dans les modèles iconographiques révéla la mutation politique : conquête de la liberté et élimination du roi étaient

les étapes d'un passé non encore révolu. Les charges contre la vie de cour et le clergé n'étaient alors plus d'actualité. Pour sceller une communauté de frères unis par la nouvelle fraternité des citoyens et des soldats, les nouvelles représentations devaient s'incarner dans la nouvelle République, hiératique figure de femme aux attitudes sereines, voire chaleureuses.

La mode « haute couture » suivit bientôt, non sans une certaine réserve, réticence ou simple décence, bien révélatrice de l'évolution prudente des mentalités des classes élégantes. La première planche de la livraison du mois de novembre 1792 du *Journal de la mode et du goût ou amusemens du salon et de la toilette* (le plus ancien journal de mode paru en France en novembre 1785 avec le titre de *Cabinet des modes*) montre à des lectrices d'avant-garde, riches bourgeoises ou originales coquettes aristocrates, la « femme patriote », chaussée de « souliers de satin [...] à petits talons (deux ou trois pouces) rouges ». La nouveauté de l'année n'était certes pas que dans la couleur. Le rouge était à la mode depuis plusieurs saisons, mode réactualisée dans un récent contexte de violence. Souvenirs de la *majestas* impériale, ces talons rouges étaient jusque-là traditionnellement des accessoires réservés à la parure du souverain. D'apparence futile, la mode révèle pourtant des comportements qui voilent les réalités, ces préoccupations étaient l'indication d'événements tragiques. Proche était la disparition du roi, avec la poursuite d'une campagne de déchristianisation.

Dans la hâte de remplacer le roi, la constitution vivante, des jeunes femmes incarnèrent la nouvelle entité dans des tableaux vivants ; des statues furent érigées à des endroits privilégiés, chargés du symbolisme ancien, comme cette Liberté dressée en octobre 1792 sur le socle même de la statue de Louis XV, avec une garniture de piques et de couronnes de gloire, attributs de l'autorité et du pouvoir présents, couronne de gloire tendue au bout du bras droit, pique dans la main gauche.

L'effort pour remodeler une France régénérée par les valeurs morales était mobilisateur. Lors de la discussion du projet de loi relatif à l'instruction publique, Jacob Dupont s'exclama dans la séance de la Convention nationale du 14 décembre 1792 :

La nature et la raison, voilà les dieux de l'homme, voilà mes dieux ! Admirez la nature, cultivez la raison, et vous, législateurs, si vous voulez que le peuple français soit heureux, hâtez-vous de propager ces principes, de les faire enseigner dans vos écoles primaires [...] Il est plaisant [...] de voir préconiser une religion adaptée à une constitution qui n'existe plus, préconiser une religion monarchique dans une république < projet Durand-Mailane >, préconiser une religion dans laquelle on enseigne qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et remarquer, citoyens, que les prêtres de cette religion ont encore un despotisme bien plus étendu que celui des rois. Celui-ci se bornait à rendre les hommes et les peuples malheureux dans cette vie. Mais les autres tyrans étendent leur domination à une autre vie, dont ils n'ont pas plus d'idée que des peines éternelles auxquelles des hommes ont la trop grande bonté d'ajouter quelques croyances.

Il poursuivait :

Le moment de la catastrophe est arrivé. Tous les préjugés doivent tomber en même temps. Il faut les anéantir, ou que nous en soyons écrasés. Il faut, du 10 août [1792] au 1^{er} janvier 1793, parcourir avec hardiesse et courage l'espace de plusieurs siècles[...] Les jeunes gens sont fort propres à faire des révolutions.

Le Moniteur, n° 351, dimanche 16 décembre 1792.

Parricide et régicide inscrits dans l'Histoire, l'élimination du « roi des Français [...] personne inviolable et sacrée » (Constitution du 3 septembre 1791) arracha dans le sang la souveraineté de l'enveloppe charnelle du père. Les révolutionnaires songèrent-ils à la fraternité et à la solidarité des monarques d'Ancien Régime alertées par le changement ? De toute urgence, il convenait de se garantir contre les effets de cette confraternité activée par les préoccupations d'une vengeance collective et solidaire, elle aussi inspiratrice d'une riche iconographie. L'iconographie devint ainsi plus agressive dès la fin de l'année 1792, mais surtout à partir de 1793, année de la mobilisation du peuple des piques. Le 10 août 1793, un an jour pour jour après la suspension du roi, fut célébrée la fête de l'Unité nationale pour commémorer la Constitution de l'an I. Comme lors de la commémoration de la prise de la Bastille le 14 juillet 1792 (Jean-Louis Prieur, Louvre), elle donna lieu à un symbolique autodafé mis en scène par David des emblèmes de l'Ancien Régime, « titres féodaux et attributs de la tyrannie », devant une Liberté trônant place de la Révolution, en présence des fédérés des départements qui avaient été fouillés (Pierre-Antoine Demachy, Carnavalet). Avec la fougue de la jeunesse, la République terrassait désormais l'hydre de l'Ancien Régime ; allégorie vivante, déesse de la Raison, elle s'incarnait dans les fêtes de l'an II. Dans ses *Confessions*, Arsène Houssaye, qui est né à Bruyères, près de Laon, en 1815, raconte une anecdote révélatrice des mentalités. A Reims, il assiste avec son père au sacre de Charles X. Sur le parvis de la cathédrale, ce qui impressionne le garçonnet de dix ans, c'est « le carosse royal [et les] paroles dites par une vieille républicaine [...] de notre compagnie [qui] avait représenté à Laon la déesse de la Raison ». Une dame fort convenable donc, qui, à l'occasion, retrouve son rôle de jeunesse, en s'exclamant : « Oui, un carosse tout frappé d'or. Il n'en avait pas un si beau que cela quand il rentra en France, et ce n'est pas dans celui-là qu'il fichera encore le camp ! » Le commentaire suscita le rire des voisins, mais le père, « par un chut imposant, tempéra la verve de la déesse [...], qui entonna pourtant un *Vive Henri IV* [le soir de la cérémonie] pour rappeler au roi ses origines de vert galant ».

Avait donc surgi la question de la représentation allégorique propre à combler le vide laissé par l'élimination physique du roi. Comment remplacer son image, celle d'un père, le père de son peuple, la constitution vivante multi-séculaire ? L'Etat certes est la femme de César : le nouvel Etat serait une femme. En effet, seule une femme pouvait introduire la rupture en offrant l'aspect virginal d'une rela-

tive jeunesse. La Convention ferait donc le choix d'une déesse de la Liberté, drapée à l'antique comme ces femmes marchant processionnellement pour l'inauguration des temples de la Raison. Mais les images pouvaient encore paraître subversives. La présence seule de la République manifestait sa force. La République serait donc cette figure idéalisée, susceptible d'incarner et de refléter l'image des différentes valeurs civiques. La féminité républicaine serait exclusive d'hommes, sauf à s'entourer d'enfants mâles, modèles réduits d'athlètes, progéniture mythique engendrée dans le laboratoire révolutionnaire de la nouvelle mythologie sans aucun mâle qui pût rappeler l'ancien temps ayant travesti la nature. Mais comment faire triompher la transparence ? Abolir le passé en imaginant le présent ? Cela pouvait rendre perplexe. Ces bouleversements suscitèrent un *Comment m'habillerai-je ? Réflexions politiques et philosophiques sur l'habillement français et sur la nécessité d'un costume national* de François-Xavier Mercier (Paris, 1793).

**

Restait à réinventer les nouvelles analogies familiales du pouvoir... alors que la Convention décrétait le 27 brumaire de l'an II [17 novembre 1793] l'érection d'un « monument » figurant le peuple triomphant « de la tyrannie et de la superstition », Hercule tenant « d'une main les figures de la Liberté [âme et dynamique de la République] et de l'Égalité », et s'appuyant « de l'autre sur sa massue ». Sur son front, on devait lire : LUMIERE, sur sa poitrine, NATURE, VERITE, sur ses bras FORCE, TRAVAIL, relecture du monde avec le recours anthropomorphique développé par la scolastique. Pouvait-il refléter encore l'antique passé, puisqu'il ne pouvait désormais que fasciner l'imagination ?

Roi-père, le monarque était investi par Dieu d'une mission : assurer ordre et justice parmi ses sujets. Les nouveaux symboles devaient donc combiner ces multiples liens charismatiques, quintessence religieuse, familiale et politique. Cette intimité et cette complexité ne pouvaient résider que dans une représentation empreinte d'affectivité autant que de sexualité. La rupture devait amener la recherche d'autres justifications de l'autorité tout en se débarrassant de l'ancienne puissance paternelle avec sa lignée des mâles modèles d'autorité.

Dans sa figuration première, la jeune République n'est pourtant pas enfant. C'est une femme, transposée du modèle royal éliminé, sur un trône de majesté. Elle appartient à une famille nombreuse. La République est sœur-aînée de la Liberté, de la Raison et de la Nature et d'une kyrielle de sœurs sorties de l'imagination des idéologues révolutionnaires, incarnations des nouvelles valeurs politiques. En l'an II, la Liberté se lève : libératrice debout, elle est l'héroïne providentielle de la France matronale, et sa famille est un recours

disproportionné face à la tyrannie du seul père autocrate, mais un rempart insuffisant, même avec le renfort « fraternel » des sœurs souvent armées, pour faire face à l'hostilité du monde.

En janvier 1794, l'abbé Grégoire déclara :

Le peuple français est allé bien au-delà de tous les autres peuples ; malgré tout, le régime détestable dont nous voulons éliminer les traces nous garde encore fort éloigné de la nature ; il y a encore un vide énorme entre ce que nous sommes et ce que nous pouvons être. Empressons-nous de combler ce vide ; reconstituons l'humaine nature en lui donnant une nouvelle image.

Ayant retrouvé le modèle utopique de République, les radicaux pensaient avoir rompu avec le passé. Ils avaient négligé toutes les analogies anthropomorphiques du pouvoir, puisque leur dessein passait par l'élimination politique bien avant l'élimination physique. Pour défendre les vertus de la nation et de la liberté, ils s'étaient retrouvés comme les frères d' « une famille [...] également chéris et protégés par leur mère commune, toujours unis pour concourir à sa défense, à sa gloire et à sa prospérité ». C'était comme le lignage retrouvé dans les origines communes, avec les liens traditionnels de solidarité en cas d'atteinte au groupe souverain de la Nation. L'auteur de cette adresse à la Convention nationale poursuivait, sur la même veine :

Quelle fraternité peut exister entre les amis et les ennemis de la révolution ? Quel amour, quel dévouement peut-elle attendre de ceux qui voudrent la trahir ? Si une indulgence meurtrière laissait les ennemis de la Révolution sur le sol de la République, la République serait bientôt déchirée par des factions renais-santes, et après tant de travaux, dont l'histoire prend note pour l'instruction des siècles futurs et la liberté du genre humain, le peuple français, lassé, épuisé par ses efforts, finirait honteusement comme la Pologne et n'aurait montré pour la liberté qu'une passion ardente, mais vaine et malheureuse.

Il émaillait son discours d'abondantes références historiques :

Rome fut continuellement en proie aux factions, pour n'avoir pas proscrit le patriciat avec le dernier des Tarquins. Brutus ne frappa que César, l'hydre de la tyrannie ne perdit qu'une tête, et Brutus poursuivi, défait à Philippes, se punit, en se donnant la mort, de n'avoir pas assez fait pour la liberté de sa patrie.

Il concluait :

Que le *Comité de sûreté générale* [...] se souvienne de toutes les factions qui ont enrayé le char de la Révolution, qu'il se souvienne que ce n'est qu'après avoir débarrassé l'arène que ce char roulera rapidement vers le but, qu'il se souvienne qu'à la paix le corps social veut demeurer sain, et, qu'ainsi, la main qui tient le fer salutaire doit craindre de ne pas le porter assez au-delà de la partie gangrenée qu'il faut en retrancher.

Salut et fraternité.

Journal du département du Gers, n° 65, du 2 germinal an II
[22 mars 1794].

Mais qui devait ou pouvait parler au nom de la nation ? Où était donc le siège de la nouvelle autorité ? Ayant éliminé le centre traditionnel de la société, le monarque, le vide était insondable. Comment incarner cette société en voie d'être régénérée ? Le capitaine Bonaparte s'illustrait à Toulon, où les représentants en mission le nommaient général de brigade, nomination confirmée le 18 pluviôse an II [6 février 1794]. Dans l'impossibilité d'incarner ou dans la hantise de dévier, aucun texte constitutionnel ne déterminait le point d'ancrage de la nation. Aussi le charisme révolutionnaire ne trouva son siège que dans des mots, chargés de tout le fanatisme inhérent à l'autorité nouvelle, sacrée révolutionnaire.

Le passé avec ses privilèges étant irrémédiablement condamné et ignoré, la Nation et la Révolution n'avaient pas d'histoire. Dans cette fin de siècle-fin d'un monde, les hommes de la liberté s'inventaient un présent mythique pour sceller le consensus populaire : c'est le sens de ces serments de fidélité autour de l'arbre de liberté, recréant, par le contact naturel, le contrat social fondé sur la raison et les droits naturels de l'homme. Plus généralement, toutes les fêtes rappelaient à leurs participants qu'ils étaient ces héros mythiques de l'épopée dont ils étaient acteurs et témoins. Ce qui explique la permanence des fêtes, à la liturgie changeante et mal définie, aux interprétations successives : hésitations sur les dates à célébrer, volonté de recréer la communauté autour d'un moment révolutionnaire.

Au printemps de 1794, le débat s'enflamma. En pleine terreur, le *Comité de salut public* annonça le 5 floréal an II [24 avril 1794] une série de compétitions artistiques sur la représentation des événements les plus remarquables de la Révolution. Quelques jours plus tard, dans un bilan *sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et sur les fêtes nationales* présenté à la *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*, Robespierre en caractérisa les éléments le 18 floréal an II [7 mai 1794] :

Citoyens [...], le moment où le bruit de nos victoires retentit dans l'univers est [...] celui où les législateurs de la République française doivent veiller [...] sur eux-mêmes et sur la patrie, et affermir les principes sur lesquels doivent reposer la stabilité et la félicité de la République [...] La nature nous dit que l'homme est né pour la liberté [...] Tout a changé dans l'ordre physique < par les découvertes de la science > ; tout doit changer dans l'ordre moral et politique. La moitié de la révolution du monde est déjà faite ; l'autre moitié doit s'accomplir [...].

La raison de l'homme ressemble encore au globe qu'il habite ; la moitié en est plongée dans les ténèbres quand l'autre est éclairée [...] L'Europe ne conçoit pas qu'on puisse vivre sans rois, sans nobles ; et nous, que l'on puisse vivre avec eux [...] Nous [...] apprendrons [à l'Europe] les noms et les vertus des héros morts en combattant pour la liberté [...] ; nous lui apprendrons à quelle heure a sonné le trépas des oppresseurs du monde [...].

Cette terre délicieuse que nous habitons, et que la nature

caresse avec prédilection, est faite pour être le domaine de la liberté et du bonheur ; ce peuple sensible et fier est vraiment né pour la gloire et pour la vertu [...] ô peuple sublime ! reçois le sacrifice de tout mon être ; heureux celui qui est né au milieu de toi ! plus heureux encore celui qui peut mourir pour ton bonheur [...].

Pressentiment d'une fin prochaine ! Evoquant l'Être suprême, il poursuivait ainsi :

Le véritable prêtre de l'Être suprême, c'est la Nature ; son temple, l'univers ; son culte, la vertu ; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité universelle, et pour lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs [...] Il ne s'agit plus de former des *messieurs*, mais des citoyens ; la patrie a seule droit d'élever ses enfans ; elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles ni aux préjugés des particuliers, alimens éternels de l'aristocratie et d'un fédéralisme domestique, qui rétrécit les âmes en les isolant, et détruit, avec l'égalité, tous les fondemens de l'ordre social [...] L'homme est le plus grand objet qui soit dans la nature.

Robespierre concluait ce long discours par la proposition d'un décret sur la fête de l'Être suprême, sur les fêtes des 14 juillet 1789, 10 août 1792, 21 janvier 1793, 31 mai 1793 et celles des décadis du culte révolutionnaire. La mobilisation massive, avec les débordements de la participation politique, avait changé la nature d'un débat que Rousseau ne pouvait prévoir.

Dans ce contexte complexe, les allégories féminines se multipliaient. La République justifiait différemment la contrainte : celle d'une Mère, volontiers organisatrice et plus pratique que l'homme avec les enfans de la patrie, image de Marie retrouvée dans un antique modèle pour la dépouiller des croyances que l'on voulait officiellement rejeter, Marianne des contre-révolutionnaires. Cette femme n'est pas la femme du peuple : elle est déesse, habillée par David, à l'antique. Son prototype, à valeur universelle, c'est la Liberté. Ce n'est ni la vengeresse sauvageonne ni la matronne respectable. Sa référence devait en effet être universelle, incarnation de la nation dans un symbolisme multiforme. Ainsi la recherche de l'identité française était-elle projetée dans des voies pédagogiques pour stabiliser les acquis révolutionnaires.

Par un arrêté en date du 27 floréal an II [16 mai 1794], rédigé par Barère, le *Comité de salut public* appelait « les poètes à célébrer les principaux événements de la Révolution française, à composer des hymnes et des poésies patriotiques [...], à transmettre à la postérité les faits les plus remarquables et les grandes époques de la régénération des Français, à donner à l'histoire le caractère suivi et ferme qui convient aux annales d'un grand peuple conquérant sa liberté attaquée par tous les tyrans de l'Europe [...] » après avoir institué un prix pour des sculptures et des peintures.

Cette nouvelle impulsion devait permettre à l'élève de François Casanova, Claude-Louis Desrais (1746-1816), d'exploiter sa « verve graphique révolutionnaire ». Chaque année, de 1768 à 1799, Desrais accrocha sa production à l'*Exposition de la Jeunesse*. Maîtrisant son art par cette longue pratique, il tenait la chronique de son temps, surveillant l'évolution des institutions et les progrès de la science. La première loterie, le premier aérostat, la destruction de la Bastille... l'inspirèrent également. Avec l'impertinence de l'artiste d'expérience, il avait aussi raconté Paris, campé une « promenade » au Palais-Royal (1787 ; Carnavalet, D. 6099), immunité de jadis en plein cœur de la capitale, où Orléans régnait, dans un environnement de mondanité et de prostitution. Avec François Watteau et Pierre-Thomas Leclerc, Desrais collaborait aussi au *Cabinet des Modes*.

De lui, deux dessins au pointillé dans un ovale font partie d'un ensemble : l'UNITE (page 1 de couverture (16,8 cm × 12,7 cm) ; BN, coll. de Vinck) et la FRATERNITE (page 4 de couverture (16,6 cm × 12,5 cm) ; BN, coll. Hennin) quoiqu'ils ne soient ni du même burin ni de la même grâce, l'un gravé par Jean-Baptiste Mallet, l'autre, par Claude Duchemin.

Le premier dessin est cette République libératrice qui improvise le rôle de l'UNITE en distribuant des piques qu'elle garde maintenues par une guirlande dans son bras gauche. Celle-ci n'est pas tressée avec les traditionnels rameaux de laurier, mais avec des feuilles de chêne, le feuillage divin de l'arbre des forêts druidiques, emblème de la génération nouvelle, image vivante de la Liberté et symbole des vertus sociales. Il retient aussi la chevelure de l'Unité. Dans sa *Constitution de la lune* (1793), le Cousin Jacques avait associé les feuilles de chêne à la branche d'olivier « pour signifier la paix » dans la description qu'il donnait du « costume des législateurs de la lune ». Quant au faisceau civique symbolisé par le fagot de piques, c'est une référence aux *fascis laureati* portés après la victoire par le général ou l'empereur, redécouverts depuis par les deux renaissances, carolingienne et capétienne : symbole de la force de l'union des citoyens et symbole de l'indivisibilité de la République. Le « faisceau civique » des corps administratifs et judiciaires prévus par la *Constitution de la lune* devait être « composé de plusieurs bâtons d'ivoire, liés étroitement ensemble par trois cordons d'or [...], en nombre égal à celui des membres de [chaque] corps [avec le nom de chaque] magistrat ». Les *fasces* de l'Unité ne sont pas ces verges, mais des piques ou des lances, et la traditionnelle *securis* n'est pas fichée en son milieu, mais jointe au fagot par des liens naturels de feuillage. Depuis 1789, les piques avec le bonnet rouge étaient les attributs classiques de la Liberté. Les deux symboles se remarquent d'ailleurs dans la bannière d'une estampe, sur laquelle on peut lire UNITE / INDIVISIBILITE / DE LA / REPUBLIQUE / LIBERTE / EGALITE / OU LA MORT, encadrée et justifiée par la présence de deux hommes identifiables à leur tenue : à gauche, le militaire appuie sa main sur le fer d'une hache ; à droite, un sans-culotte porte la pique sur l'épaule. Mais

tous deux se rejoignent par leurs deux bras droits tendus qui soulignent ainsi et symbolisent la FRATERNITE retrouvée. La bannière est maintenue par les faisceaux, coiffés d'un large bonnet rouge à cocarde et liés par une courroie de cuir de même couleur, en équilibre sur un tourillon, et par deux drapeaux aux trois couleurs horizontales, avec des inscriptions, sur celui de gauche : TERREUR DES ROIS, sur celui de droite : REUNION DES REPUBLICAINS (Carnalet, carton 27 C). Lavée de couleurs, cette estampe anonyme s'adressait à une clientèle populaire. Elle était en vente à la boutique où l'on trouvait aussi la FRATERNITE de Desrais, ce qu'indique la mention : « A Paris, chez Basset, rue Jacques, au coin de celle des Mathurins ». Si l'UNITE a des attributs guerriers, elle n'est pourtant pas guerrière. Aucun doute possible, coiffée « à l'antique », avec des bandeaux épais et symétriques et de longues mèches partant du chignon pour retomber sur le cou, la République n'est certes pas androgyne, mais son allégorie est à double signification : les faisceaux et la *securis* indiquent la vigilance publique et la dénonciation institutionnalisées, illustrées l'une et l'autre par Robespierre dans un rapport sur les « principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République » lu le 17 pluviôse an II (5 février 1794) :

La première maxime de votre politique doit être de guider le peuple avec raison et les ennemis du peuple avec terreur... La terreur n'est rien d'autre que la justice prompte, sévère et inflexible ; elle est quelque chose comme l'émanation de la vertu... Briser les ennemis de la liberté avec la terreur, et vous serez justifiés comme les fondateurs de la République. Le gouvernement de la révolution est le despotisme de la liberté contre la tyrannie.

Comme la Charité chrétienne, Mère-Unité tend la main droite dans un geste *royal*. Elle infuse ainsi son autorité vers deux petits hommes, qui ne sont pas des putti potelés, mais des athlètes musclés. Par leur aspect, ils s'opposent comme Romulus et Remus, comme le soldat et le sans-culotte de l'UNITE, INDIVISIBILITE DE LA REPUBLIQUE, LIBERTE, EGALITE OU LA MORT, l'un blanc et l'autre noir : la palette du Créateur est infinie. C'est l'affirmation de l'Unité et de la Fraternité, conquises pas à pas (la veille de se séparer, l'Assemblée nationale constituante avait rétabli l'asile de la liberté par l'article premier du décret du 29 septembre 1791 : « Tout individu est libre aussitôt qu'il est entré en France » ; la Convention proclama l'abolition de l'esclavage dans les colonies le 16 pluviôse an II [4 février 1794], sans rachat ni indemnisation des propriétaires) avant même la Fraternisation de l'an II, grâce aux acquis signifiés par les *Droits de l'homme*, toujours médités et enrichis. L'uniformité apparaît dans le plus simple appareil de ces jeunes citoyens « nés libres », petits hommes du peuple, comme le « citoyen né libre », qui émerge des jupes de sa mère (Carnalet, PC Hist. 26 D), dépouillés de tout vêtement social pour retrouver l'état originel au milieu d'un peuple héroïque. Les putti de la vie civique nouvelle, dans la position

qui manifestait l'*unanimitas* des tétrarques (groupe en porphyre égyptien de la Piazzetta de Venise ; *De l'Empire...*, p. 92-93), s'embrasent fraternellement à pleine bouche. L'un est soldat, lui seul est porteur d'emblèmes, avec le bonnet rouge. Le port du bonnet s'était généralisé après la victoire du mouvement populaire au cours de l'été 1793. Mais dès le printemps 1794, il était devenu un accessoire social démodé. Ainsi rechargé de symbolisme, il était à nouveau disponible pour évoquer la liberté naturelle quoique ayant été le couvre-chef des forçats : le cimier du bonnet que porte le jeune militaire est la tête d'un coq qui chante, tel celui de l'oriflamme de la liberté de La Neuville. Syncrétisme de la symbolique gauloise et chrétienne ! La première, née de la mauvaise interprétation de fausses monnaies découvertes au nord de Paris, fait du coq l'oiseau protecteur, symbole d'ardeur et de courage, valorisé quelques années plus tard par l'aigle. La seconde, héritage de la chrétienté médiévale, est le coq du reniement de saint Pierre (Mt 26, 30-34 ; Mc 14, 26-30) et le coq doré de vigilance et de lumière sur le toit des églises, dressé sur sa *virgula ferrea* (Ps 2, 9) fichée dans le globe pour signifier la soumission du monde (Pierre de Roissy, *Speculum ecclesiae*, fin du XII^e siècle) ; sur les clochers, comme celui de Saint-Germer de Fly (Guibert de Nogent, *De vita sua*, 1114/1115), le coq veillait sur les dormeurs (saint Ambroise) : aux matines, il prévenait le « coq de Dieu », le prêtre, d'avoir à sonner la cloche pour convier à l'office (Honorius d'Autun, *De gemma animæ*, début du XII^e siècle). Certes, le militaire porte le coq qui l'assimile au gaulois, mais il n'a pas revêtu la cuirasse romaine du dessin sur le même thème allégorique de Philippe-Louis Debucourt (BN, Estampes, coll. Hennin). Ceint d'un baudrier qui soutient son sabre, il tient des deux mains une pique sur l'épaule droite. Ce sabre n'est pas l'épée de la noblesse, mais « le petit Montmorency » dont furent dotés les officiers de la garde nationale, dès le 17 juillet 1789. C'est l'adaptation du sabre des dragons enrichi de symboles révolutionnaires (Musée de l'Armée), la tête de coq par exemple comme sur le sabre du militaire de l'Unité de Desrais. L'enfant noir ne tient pas la bêche du dessin de Debucourt. Il vient de recevoir sa pique de l'Unité, vers laquelle il tourne encore son regard. Mais l'enfant blanc l'invite alors à le suivre.

Aux pieds de l'Unité et de la Fraternité, l'hydre, antique symbole du fléau du paganisme devenu celui des vices de l'Ancien Régime, est vivante : elle montre la résistance à la nouvelle religion républicaine. Ses trois têtes figurent la tyrannie, la féodalité et l'aristocratie. République libératrice, l'Unité piétine le monstre et le terrasse avec le faisceau civique des piques, comme naguère des saints de l'époque franque terrassèrent des monstres pour signifier qu'ils avaient débarrassé un pays infesté par la persistance des croyances païennes. Le monstre réagit en redressant l'une de ses têtes vers le symbole de la nouvelle autorité. République libératrice, la Fraternité, elle, ne craint pas pour ses petits athlètes. C'est une sauvageonne, qui, malgré tout, reste chaste dans sa tenue, comme d'ailleurs sa sœur Unité. Toutes

deux ont le même regard angélique. Cependant, pour transgresser le soleil royal, elle montre son sein droit, sans pour autant symboliser la mère qui allaite. Nouvelle Méonide, la Fraternité est donc plus révolutionnaire que sa sœur dans son pouvoir émotionnel. Mais ce sont ses enfants qui sont debout sur l'hydre, menacés par l'une des têtes du monstre. Comme la Vierge de Miséricorde, la Fraternité les protège d'un pan de son manteau et écarte ainsi les forces maléfiques : par ce geste, elle marque aussi les effets de la régénération. Comme un cierge ou la palme du martyr, elle tient, dans la main gauche, deux cœurs changés et régénérés, ceux des petits athlètes de la liberté. Là, dans les cœurs, comme disait Robespierre le 17 pluviôse an II [5 février 1794], « les lois [sont] gravées ». La Fraternité ne porte pas la ceinture formée de petits cœurs comme celle de son modèle la Charité : la sienne est tricolore aux couleurs de la nation, ce qui apparaît sur l'estampe lavée de couleurs (Coll. du D^r A. Bernheim ; La Fayette (Hôtel de Rohan), 1957, n° 227) ; son sosie, l'Unité, ne porte pas cet accessoire symbolique : sa taille est soulignée par un foulard noué de part en part à sa ceinture.

*
**

La Révolution avait débuté par des coups de force répétés, des révoltes et des émeutes sans attirer une prise de conscience artistique. La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* livra la recette pour dissoudre les institutions de la France d'Ancien Régime, résorber le foisonnement des disparités sociales et administratives dans un bain de jouvence naturel. Mais l'enthousiasme inventif de la *Déclaration*, qui suscita un art nouveau et une nouvelle culture, fut bientôt confronté aux réalités socio-économiques. La première année de Liberté fut l'occasion du premier bal de la Bastille, improvisé « sur les ruines du despotisme ». Révolutionnairement forgée sur la France de l'Ancien Régime, l'Unité avait ouvert l'hégire de la Liberté mondiale, ce qu'indique un phylactère placé sous les armes de France, où se croisent crosse et épée, pour signifier la réunion des ordres : *EX UNITATE LIBERTAS* du dessin de Pierre-François Palloy pour commémorer le bal donné « aux frères fédérés des 83 départements » (BN, Estampes, coll. Destailleur, n° 121). L'élimination du roi produisit l'irréversible et marqua le début d'une quarantaine de terreur, au cours de laquelle les forces d'auto-destruction et de régénérescence s'affrontèrent. Ainsi l'Unité et la Fraternité sont parmi les témoignages les plus importants de la régénération imprimée au corps social par la Révolution. Le rayonnement de ces principes nouveaux, régissant des individus égaux en droit, devait être missionnaire et universel pour « fixer sans retour les destinées du monde » (Robespierre, 17 pluviôse an II [5 février 1794]). La Liberté, la Justice et le Droit seraient les grandes causes universelles, mais aussi l'Unité et la Fraternité, tests de la toute neuve souveraineté

d'une collectivité de citoyens patriotes, force et vigueur d'une France régénérée face au péril extérieur.

L'ambivalence du Directoire fut de n'être jamais royaliste ni terroriste, sans parvenir à une ferme énonciation. L'image avait été dégagée et façonnée. Restait à lui donner la parole. Napoléon proclamera son adhésion aux principes rhétoriques de la Révolution, mais se réserverait aussi le privilège d'être la voix du peuple. De ce point de vue, il n'y eut point d'hésitation pour reconnaître le siège de la nation, pivot de la société avec son charisme. Quand le Directoire fit main-basse sur les allégories révolutionnaires, la République devint dame à bonnet, accoudée sur une antique *sella solida*, nouveau siège de la REPUBLIQUE FRANÇAISE / CONSTITUTION / DE L'AN III / LIBERTE EGALITE, inscriptions séparées par un niveau de maçon. Du pied gauche, elle foule la tête d'une hydre monocéphale, qui symbolise l'anarchie. Sous le coq en alerte, dressé sur les feuillages de chêne et d'olivier et sur la toute-puissance de la foudre, feu du ciel naturellement dirigé vers les ennemis de la République, se profile l'aigle annonciateur de l'Empire. Au pied du faisceau civique surmonté d'un génie ailé portant la couronne de gloire et le *labarum* de la République Française, les symboles de la prospérité sont épars (Allégorie de 1798 ; BN, Estampes, coll. de Vinck).

En rétablissant l'esclavage dans les colonies le 16 mai 1802, Bonaparte tourna le dos aux Lumières, brisa la fraternité révolutionnaire, ferma la voie juridique et entrouvrit les chemins de la répression coloniale.

Les deux dessins de Claude-Louis Desrais sont les brillantes illustrations de cet art didactique inspiré par les courants qui s'entrechoquèrent, l'un, commencé en 1789, tendant à la légalité, l'autre, développé en l'an II, tendant à la démocratie directe, rêve d'une République unie et fraternelle, pour la propagande de laquelle furent utilisés dans un syncrétisme symbolique les allégories de l'Antiquité et de la Chrétienté médiévale. Ces estampes attestent qu'à cette époque le pouvoir fascinant des images dominait dans une société pourtant éclairée et guidée par la Raison. Sous les auspices d'une République-Liberté debout qui avait définitivement tourné le dos à la Montagne, se laissait entrevoir le terme des querelles fratricides. Creuset d'un peuple uni et fraternel, la Nation est le legs de la Révolution : Unité défensive et offensive, Fraternité sont des thèmes présentés avec une symétrie allégorique remarquable. Les différences laissaient entrevoir l'avenir de cette mythologie. A la nation constituée par l'unité des volontés dans un espace mythique prédestiné, siège des divergences contemporaines à propos de la nationalité, s'opposa bientôt un nationalisme virulent revendiquant sans cesse l'identité nationale. Aujourd'hui la République n'est plus mobilisatrice alors que pourtant gauche et droite sont toutes deux filles de la Révolution. Il y a deux cents ans, l'Europe regardait Paris et la France. Ce n'est que plus tard que la perspective de leur mission civilisatrice se dessinera en vision utopique et allégorique d'un perpétuel progrès.